

Maîtrisez vos temps de conduite et évitez les sanctions

Limites de conduite journalière

- Durée maximale de conduite journalière : 9 heures.
- Extension possible à 10 heures : maximum 2 fois par semaine.
- Temps de conduite hebdomadaire : maximum 56 heures.
- Temps de conduite cumulé sur deux semaines : maximum 90 heures.

Pauses obligatoires

- Pause de 45 minutes après 4h30 de conduite cumulée ou interrompue.
- La pause peut être fractionnée en deux périodes : 15 minutes minimum suivies de 30 minutes minimum.
- Le temps de pause ne peut pas être utilisé pour d'autres travaux (chargement, attelage, etc.).

Repos journalier

- Repos journalier normal : 11 heures consécutives.
- Repos journalier réduit : 9 heures minimum (autorisé 3 fois entre deux repos hebdomadaires).
- Repos fractionné : 3 heures suivies de 9 heures (total 12 heures).

Repos hebdomadaire

- Repos hebdomadaire normal : 45 heures consécutives.
- Repos hebdomadaire réduit : 24 heures minimum.
- Toute réduction du repos hebdomadaire doit être compensée par un repos équivalent pris en bloc avant la fin de la troisième semaine suivant la semaine concernée.
- Interdiction de prendre le repos hebdomadaire normal de 45h dans la cabine du véhicule.

Conseils pour vos contrôles

- Assurez-vous que votre carte conducteur est insérée dès le début de votre service.
- Saisissez manuellement vos activités si le chronotachygraphe n'a pas enregistré les périodes de repos.
- Gardez vos documents de transport et votre attestation d'activités à portée de main.
- Vérifiez régulièrement l'état de votre disque ou de votre carte conducteur.